

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTÉRIELLES

Bureau de l'Aménagement du  
Territoire

ARRÊTÉ DU

16 NOV. 2000

INSCRIPTION SUR L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE A LA LISTE  
DES OBJETS MOBILIERS CLASSES

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, modifiée et complétée notamment par la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, modifié par le décret n° 94-83 du 19 janvier 1994 relatif à la composition de la commission départementale des objets mobiliers ;

VU le décret n° 71-859 du 19 octobre 1971 relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

VU l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 09 mars 2000 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTÉ

**ARTICLE PREMIER :** L'objet mobilier, ci-après désigné, est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des objets mobiliers classés (les dimensions sont données en centimètres) :

**SITE : Eglise SAINT-VINCENT DE PREIGNAC**

**OBJETS : Six tableaux**

- 133001864 ■ "Sainte Jeanne de Chantal", 212 x 151, (18<sup>ème</sup> s.)
  - 133001865 ■ "Sainte-Famille et Saint-Jean-Baptiste" 142 x 113, (17<sup>ème</sup> s.)
  - 133001866 ■ "Christ aux outrages", 116 x 88, (18<sup>ème</sup> s. ?)
  - 133001867 ■ "Nativité", 116 X 88, (17<sup>ème</sup> s.)
  - 133001868 ■ "Sainte-Madeleine pénitente", 159 x 111, (17<sup>ème</sup> s.)
  - 133001869 ■ "Femme en deuil priant sur la tombe d'un poilu", 81 x 60, 1923, tableau du peintre bordelais Jac Belaubre.
  - 133001870 ■ Une *lampe de sanctuaire* conservée dans le chœur, métal argenté et bronze doré, 160 x 50, 1<sup>ère</sup> moitié (19<sup>ème</sup> s.)
  - 133001871 ■ Le *chasublier-armoire* de la sacristie, bois ciré, 220 x 215 x 91, (18<sup>ème</sup> s.)
  - 133001872 ■ Le *banc d'œuvre* de la nef, bois ciré, 478 x 120 x 155, (19<sup>ème</sup> s.) ■ *Deux lustres* éclairant la nef, métal et verre, 270 x 130 et 130 x 70, (19<sup>ème</sup> s.)
- 1933001873



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

P173300-1874 + P173300-1875 + P173300-1876

▪ Trois bannières de procession, tissu, peinture, broderie et passementerie, consacrées aux Enfants de Marie, à l'Enfant Jésus et au Saint Cœur de Marie, mesurant respectivement 129 x 80, 137 x 82 et 121 x 80, (limite 19<sup>ème</sup> s. et 20<sup>ème</sup> s.)

P173300-1877

▪ La clôture des fonts baptismaux (I.S. 1981/04/01), fer peint et doré, 183 x 448, (limite 19<sup>ème</sup> s. - 20<sup>ème</sup> s.)

**ARTICLE 2 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie, M. le Maire de PREIGNAC sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Pour ampliation,  
Pour le Préfet,  
L'Attaché Chef de Bureau,



*Marie-Hélène Tricard*

Marie-Hélène TRICARD

LE PREFET,  
POUR LE PRÉFET,  
Le Secrétaire Général,

*Marie-Hélène Tricard*